

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

### DÉCISION DU PRÉSIDENT N°24-DP015

**Nature de l'acte :** 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

**Objet :** **Marché d'achat de véhicules neufs pour la Communauté de communes Terre Valserhône (marché n°202405) – Attribution des lots 1 et 2**

**Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

**VU** le Code de la commande publique, et ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,

**VU** la délibération n°22-DC111 du 17 novembre 2022 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'une consultation portant sur l'achat de véhicules neufs pour la Collectivité a été lancée, le 06 mai 2024, auprès de trois prestataires par le biais du profil d'acheteur de la Collectivité ; que la date limite de remise était fixée au 03 juin 2024 à 12h00 ; qu'une deux offres sont parvenues dans les délais ;

**Considérant** que cette consultation comprend 2 lots :

- Lot n° 1 : Véhicule utilitaire Electrique
- Lot n° 2 : Véhicule de tourisme

**Considérant** que la consultation comprenait également deux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires :

- PSE n°01 portant sur la reprise d'anciens véhicules
- PSE n°02 portant sur l'entretien courant du véhicule pendant la durée de la garantie

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240626-24-DP015-AR  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024

■ **Considérant** qu'il ressort de l'analyse des offres, suite aux négociations, que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses en application des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation :

- - Pour le lot n°01 avec les PSE n°01 et n°02, l'offre de la société DAPG Jean Lain Mobilités (Citroën), pour un montant de 34 082,68 € TTC pour l'achat du véhicule, une reprise de véhicule à 6 000 € TTC et une PSE n°02 à 238,00 € TTC par révision.
- - Pour le lot n°02 avec les PSE n°01 et n°02, l'offre de la société DEFFEUILLE AUTOMOBILES VALSERHÔNE, pour un montant de 20 954,76 € TTC pour l'achat du véhicule, une reprise de véhicule à 3 000 € TTC et une PSE n°02 à 360,00 € TTC par révision.

## DÉCIDE

■ **ARTICLE 1** : de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- - Pour le lot n°01 du marché cité en objet, l'offre de la société DAPG Jean Lain Mobilités (Citroën), pour un montant de 34 082,68 € TTC pour l'achat du véhicule, une PSE n°01 reprise de véhicule à 6 000 € TTC et une PSE n°02 à 238,00 € TTC par révision.
- - Pour le lot n°02 du marché cité en objet, l'offre de la société DEFFEUILLE AUTOMOBILES VALSERHÔNE, pour un montant de 20 954,76 € TTC pour l'achat du véhicule, une PSE n°01 reprise de véhicule à 3 000 € TTC et une PSE n°02 à 360,00 € TTC par révision.

■ **ARTICLE 2** : de signer lesdits marchés et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

■ Fait à Valserhône, le 26 juin 2024

■ Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

■ La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

■ Mise en ligne le :

Le Président,  
Patrick PERREARD



Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20240626-24-DP015-AR  
Date de télétransmission : 09/07/2024  
Date de réception préfecture : 09/07/2024